

Pau, le 06 janvier 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dispositif « d'activité physique sur ordonnance » en Nouvelle-Aquitaine

Du PEPS dans les différents territoires de Nouvelle-Aquitaine

Le déploiement du dispositif PEPS (Prescription d'Exercice Physique pour la Santé) est lancé! Jeune ou moins jeune, malade ou bien portant : votre médecin prescrit de l'activité physique pour votre santé! Découvrez le programme PEPS, le dispositif « d'activité physique sur ordonnance » en Nouvelle-Aquitaine sur <u>www.peps-na.fr</u>

« PEPS » c'est un réseau de professionnels de l'activité physique formés et ressources dans chaque département. Les médecins disposent d'outils d'aide à la prescription et d'une plate-forme dématérialisée répertoriant les offres d'activités physiques encadrées du PEPS ; un livret de suivi est remis au bénéficiaire.

Pour connaître l'état d'avancement du PEPS sur votre territoire, et obtenir les outils d'aide à la prescription si vous êtes médecin : contactez le coordonnateur territorial PEPS (ou à défaut le référent sport-santé de l'ARS) de votre département (trouver les coordonnées ici)

Vous proposez de l'activité physique et souhaitez la référencer dans le cadre du PEPS ? Retrouvez les chartes des activités encadrées PEPS et accédez à la plate-forme de référencement ici.

PEPS, un dispositif partenarial des services de l'État en charge du sport, de l'ARS et de la Région Nouvelle-Aquitaine. Avec l'appui d'EfFORMip, de l'URPS médecins libéraux, et des acteurs œuvrant dans les dispositifs locaux pionniers de prescription d'activité physique en Nouvelle-Aquitaine.

PEPS, une concrétisation de la Stratégie régionale Sport santé bien-être 2019











ContactPresse:

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques-Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle © 05 59 98 24 10 - 24 16 / © 06 88 67 65 19 - 06 26 14 12 79 pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr



